


# Boussières-en-Cambrésis



### Légende

- u Zonage PLU
- Ensemble paysager et alignements d'arbres à protéger au titre du L 151-19 du Code de l'urbanisme
- Emplacements réservés au titre du L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine remarquable à préserver (L 151-19 du code de l'urbanisme)
  - 1-Eglise St Anne. 2- Monument au mort. 3-Maison de cadre. 4-Maison de maître.
  - 5-Toiture à redans partiels. 6-Cimetière militaire.
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L. 151-11 du code de l'urbanisme
- ▲ Exploitation agricole à la date d'élaboration du PLU
- Axe de ruissellement

**Avertissement :**  
 L'intégralité du territoire est concernée par un niveau 3 (modéré) de l'aléa sismique.  
 Le territoire est concerné par un aléa allant de nul à faible lié au phénomène retrait/gonflement des argiles.  
 Le territoire est concerné par un aléa remontée de nappe ayant une sensibilité très faible à très forte  
 Présence d'un risque de débordement du Riot en cas de forte pluie (connaissance communale)

**Zone UA :** Zone urbaine à vocation dominante d'habitat  
 Secteur UAj : Secteur où sont localisés des jardins familiaux  
 Secteur UA<sub>c</sub> : Secteur soumis au risque de cavité souterraine  
**Zone UB :** Zone urbaine à vocation mixte à dominante d'habitat correspondant aux extensions récentes  
 Secteur UB<sub>c</sub> : Secteur soumis au risque de cavité souterraine  
**Zone UE :** Zone urbaine à destination d'activité artisanale, commerciale et de services  
 Secteur UE1 : Secteur à vocation dominante d'accueil d'équipements publics ou de services d'intérêts collectifs  
 Secteur UE2 : Secteur destiné exclusivement à recevoir des équipements publics ou de services d'intérêts collectifs  
 Secteur UE3 : Secteur à vocation économique correspondant à la zone d'activité économique de la ruche d'entreprise  
**Zone 1AU :** Zone à urbaniser à destination principale d'habitat à court et moyen terme  
 Secteur 1AUa : Secteur destiné à accueillir une opération d'aménagement d'ensemble  
**Zone 1AUE :** Zone à urbaniser à destination d'activités artisanales et de services sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble  
**Zone A :** Zone à caractère agricole  
**Zone N :** Zone à caractère naturel et forestier  
 Secteur N<sub>c</sub> : Secteur soumis au risque de cavité souterraine

Département du Nord  
 Commune de Beauvois-en-Cambrésis

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
 Version Août 2018

---

**APPROBATION**  
 Vue pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : \_\_\_\_\_ Le Maire : \_\_\_\_\_

---

Verdi Conseil Nord de France  
 80, rue de Marciq  
 59441 Wasquehal Cedex  
 Tél: 03.28.09.92.00.

1 cm = 32 mètres

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire
ER1	Contournement de Caudry	Département
ER2	Liaison piétonne	Commune
ER3	Elargissement de voie	Commune
ER4	Aire de stationnement	Commune